

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 1 (1856)
Heft: (6): Supplément au No 6 de la Revue Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DÉLIBÉRATIONS DES OFFICIERS SUISSES A SCHWYTZ.

La fête des officiers qui a eu lieu à Schwytz, au mois de juin dernier, a été des plus brillantes ; on peut dire que la population entière y a pris part ; elle avait orné les rues de fleurs, de guirlandes et d'arcs de triomphe de toute espèce ; la nuit venue, les maisons de cette petite ville offrirent aux regards une fort jolie illumination, et d'énormes feux brillèrent sur les montagnes gigantesques de cette contrée. La réception faite par les habitants aux officiers s'est distinguée par une extrême cordialité, et a rappelé à ces derniers celle qui leur avait été faite, en 1852, dans les montagnes du canton de Neuchâtel.

Une réunion préparatoire eut lieu le soir même de l'arrivée des officiers, afin de fixer l'ordre du jour de la séance du lendemain ; les cantons de Zurich, de Berne, de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, de Schaffhouse, de Thurgovie, de Saint-Gall et d'Argovie y étaient représentés par un nombre assez considérable d'officiers.

Après la remise du drapeau fédéral au nouveau président de la fête, remise qui eut lieu le lendemain matin à neuf heures sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et que M. le commandant Brüderlin accompagna d'une allocution très chaleureuse, les officiers se rendirent à l'église collégiale dont le chœur était magnifiquement décoré d'anciennes bannières, parmi lesquelles on remarquait celle qui fut donnée à Schwytz, en 1512, par le pape Jules II, et les drapeaux qui flottaient victorieusement sur les champs ensanglantés de Morgarten, de Sempach, de Grandson et de Morat. L'ouverture de l'opéra de Guillaume Tell, fort bien exécutée, préluda aux délibérations qui allaient occuper l'assemblée. M. le président Aufdermaur ouvrit la séance par quelques paroles pleines de cordialité adressées aux officiers ; il fit observer que Schwytz s'était chargé avec plaisir d'une tâche bien difficile dans les circonstances actuelles, mais qu'il espérait que cette fête laisserait de bons souvenirs à tous les assistants ; puis il annonça qu'un certain nombre d'officiers blanchis sous le harnais dans les armées étrangères s'étaient joints à leurs concitoyens, pour donner à leurs jeunes frères d'armes un témoignage de leur sympathie. Cette nouvelle fut accueillie avec un vif sentiment de joie.

Après la nomination de deux scrutateurs, M. le capitaine Arnold, d'Uri, et M. le lieutenant-colonel Holinger, de Bâle-Campagne, on procéda à la réception de nouveaux membres, parmi lesquels la Suisse primitive fournit un joli contingent.

Pour ce qui concerne les prix à décerner aux meilleurs mémoires, composés sur des sujets proposés dans la dernière réunion, M. le président fit observer qu'aucun jugement ne pouvait être rendu à cet égard, par la raison que, d'un côté, les mémoires relatifs à l'infanterie étaient arrivés trop tard, et que, de l'autre côté, ils étaient si étendus qu'il avait été jusqu'ici impossible aux juges de les examiner à fond ; qu'il en était de même pour ceux qui concernaient la cavalerie ; que l'un des juges, M. le colonel de Linden, avait refusé et n'avait pu être remplacé que par un